

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR JEAN-PIERRE PELEGRIN  
DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

---

A.D.R.H. n° 09-1787

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-760 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN, Directeur de la Programmation et du Développement Local ;

VU la convention Etat-Département de Tarn-et-Garonne relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen (au titre de la gestion du programme départemental d'insertion) signée le 15 mai 2008, notamment l'article 10 ;

VU la note de Monsieur le Directeur de la Programmation et du Développement Local du 21 août 2009 par laquelle Madame Betty THAU est chargée du contrôle de service fait prévu par la convention susvisée ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er :** L'arrêté départemental Pers. n° 08-760 du 27 mars 2008 est ainsi complété :

« Délégation de signature est donnée à Madame Betty THAU, rédacteur chef, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions toutes pièces administratives et comptables, relatives aux opérations de contrôle de service fait, prévues par les dispositions de la convention Etat-Département relative au programme opérationnel national du Fonds Social Européen pour la période 2007-2013 ».

Le reste sans changement.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général.

Fait à Montauban,  
le 27 août 2009

Le Président,

\*  
\* \*